

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

161

DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2021/0021/AN DU 27 MAI 2021.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2021/0021/AN du 27 mai 2021, portant autorisation de prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 MAI 2021



Prof. ALPHA CONDE